

## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021 à 18 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 25 novembre 2021, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Marie-Madeleine Bergot, Gérard Jambou, Eric Alagon, Nadine Constantino, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, Emilie Cerisay, , Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Penneec, Pierre Guillon, Noëlle Brunerie, Eric Saintilan, Sonia Monfort, Michel Tobie, Bruno Goenvic, Serge Nilly, Alain Kerhervé.

Pouvoirs :

Michel Forget a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Pascale Douineau a donné pouvoir à Danièle Kha  
David Le Doussal a donné pouvoir à Eric Alagon  
Nadine Constantino a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot à partir de 20h45  
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant  
Ronan Gouerec a donné pouvoir à Isabelle Le Douaron jusqu'à 19 h 00  
Sylvana Macis a donné pouvoir à Patrick Tanguy

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Pierre Guillon

**20. PROJET DE RESTAURATION ET DE VALORISATION DU DOURDU AUX ABORDS DE LA MAISON FRANCE SERVICE ET DE L'HOPITAL FREMEUR (CLMH) SITE DE KERJEGU : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE QUIMPERLE COMMUNAUTE DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS « PETIT PATRIMOINE »**

Exposé :

La revalorisation de l'espace de « Kerjégu » est un projet majeur de la politique d'aménagement mené par la Ville de Quimperlé ces dernières années. Celui-ci comprend, la restauration de la « Clinique de l'humeur » (pavillon des années 1930) en future Maison des Services et l'aménagement paysager de l'espace urbain attenant. Le projet d'aménagement du parvis se compose de noues paysagères, de 18 places de parking, d'un parvis en pavés enherbés et d'une promenade le long du **Dourdu**.

Lors de la suppression des dalles en béton qui recouvraient le *Dourdu* deux arches (début XXe s. ?) ont été découvertes fin septembre 2021. A la demande de l'ABF, une équipe d'archéologue a réalisé un diagnostic début novembre 2021 afin de déterminer, suite à cette découverte, les enjeux patrimoniaux ainsi que le niveau de restitution du site dans le cadre du projet d'aménagement paysager. Par ailleurs, Il a été constaté une détérioration importante, par le temps, des parois en pierre qui canalisait la rivière. Des relevés précis des vestiges ont été réalisés et documentés.

Cependant, un délai de 1 à 2 mois est nécessaire pour mener à bien les travaux de restauration. En effet, classé en catégorie 1, toutes les interventions sur le cours d'eau sont interdites sur une période de 6 mois de novembre à avril, afin de préserver la reproduction des poissons. Ainsi des travaux provisoires d'urgence ont été réalisées en octobre afin de consolider les murs existants et de préserver ainsi les arches des débits importants dus aux précipitations hivernales.

Le coût prévisionnel de l'aménagement du parvis inscrit au PPI est de 255 645 € TTC. La mise en œuvre des travaux provisoires a entraîné des dépenses non prévues de 11 589. 60 € TTC. Le coût prévisionnel de la restauration définitive qui sera réalisée en mai 2022 est estimé à 50 000 €. C'est pourquoi, afin de mener à bien les travaux de restauration et de valorisation du *Dourdu* (reprise des murets, rejointoiement au mortier de chaux ... ), la Ville de Quimperlé sollicite une subvention de 15 000 € au titre du fonds de concours du Petit Patrimoine pour l'année 2021 auprès de Quimperlé Communauté.

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€
<b>TRAVAUX DE RESTAURATION</b>			
Reprise partielle de maçonneries suite à la dépose des dalles de couvertures du Dourdu au niveau de l'hôpital <i>reprise des murets, rejointoiement au mortier de chaux</i>	50 000 €	<b>Fonds de concours "petit patrimoine" Quimperlé Communauté</b>	15 000 €
		<b>Ville de Quimperlé</b>	35 000 €
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50 000,00 €</b>

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours « petit patrimoine » auprès de Quimperlé Communauté

*Avis favorable de la commission culture, arts et patrimoine du 18 novembre 2021*

*Avis de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 24 novembre 2021*

Décision : Adoptée à l'unanimité

**Le MAIRE,**  
**Michaël QUERNEZ**

